

L'asile et les étrangers, encore et toujours – un petit tour d'horizon

Chers amis,

J'ai choisi d'aborder certaines répercussions de la crise en matière d'asile et d'immigration, ainsi que de notre faiblesse à cet égard. Comme toujours en matière d'étrangers, les questions sont assez « techniques ».

Je veux parler à nouveau, d'abord, de l'affaire de la construction des prétendus « *villages de conteneurs* » (sic) pour des requérants, que j'avais abordée l'an passé à ce même endroit déjà. Je considère cette affaire comme très grave et comme représentative de notre impéritie en matière d'asile. Car nous sommes passés tout près de la catastrophe.

En effet, après plusieurs allers-retours entre les deux Chambres, le 15 juin 2023, le Parlement a enterré un crédit de 132,9 millions pour des conteneurs en faveur de requérants, pour héberger 3'000 personnes durant 140 jours. Ce alors qu'il y a des milliers de places disponibles dans les abris PC.

132,9 millions, c'est la valeur d'un village de villas appelées à durer des décennies, et non de conteneurs provisoires, ou prétendus tels. Une telle somme permettrait théoriquement de donner du travail à environ 2'000 personnes pour une année. Autre élément de comparaison : la future patinoire genevoise de Lancy, d'une capacité de 8'500 spectateurs avec un parking souterrain de 1200 places et également promise à durer des décennies, est devisée à 138 millions, donc guère plus que les 132,9 millions dont nous parlons. Que dire de plus, si ce n'est que si les partisans des « *villages de conteneurs* » géraient leurs propres affaires avec autant de désinvolture, ils tomberaient en faillite ? Mais pourtant, ces milieux n'ont pas désarmé.

En effet, comme cela ressort d'un communiqué du 22 octobre 2024, le Secrétariat d'État aux migrations a, depuis 2022, régulièrement augmenté le nombre de places d'hébergement, le faisant passer de 5'000 en situation ordinaire à parfois plus de 10'500, afin d'assurer l'enregistrement et l'hébergement des requérants d'asile et des personnes en quête de protection. Grâce au soutien de l'armée et des cantons, il a pu entretemps ouvrir temporairement un total de 36 centres fédéraux pour requérants d'asile, avant d'en fermer neuf en octobre 2024 pour un total d'environ 1'735 places d'hébergement. Cette décision se fondait sur le fait que le nombre de demandes d'asile déposées en automne 2024 était alors inférieur aux prévisions, si bien que le SEM disposait de capacités d'hébergement probablement suffisantes pour les mois à venir.

Pas le moindre exposé d'ensemble sur le coût global de tout cela. Il est cependant permis de faire une règle de trois, sachant que l'hébergement de 3'000 personnes durant 140 jours est budgétisé à 132,9 millions. Faites le calcul.

Bref, le frein aux dépenses ne s'applique de fait pas aux logements des requérants d'asile. La réputation de gestionnaire rigoureuse de la présidente de la Confédération en prend un coup.

Comme nous l'avons dit dans un article publié à l'automne 2022 (*Schweizer Demokrat* 9/10 2022), les nécessaires mesures d'économie doivent concerner avant tout les étrangers ; une protection efficace de la frontière (notamment en Suisse orientale et au Tessin, y compris par l'armée) serait le meilleur investissement à cet égard, tant il est vrai que prévenir vaut mieux que guérir. Ensuite, pour réparer les dégâts autant que faire se peut, il s'agira en particulier d'intensifier les rapatriements, ainsi que d'interdire de travailler (sauf pour des travaux d'intérêt public) aux requérants d'asile et aux personnes admises provisoirement. Il faudra au moins rétablir la retenue forfaitaire sur leurs salaires pour couvrir les frais de retour.

Ensuite, nous avons encore un autre problème. Puisque, le 26 février dernier, le Conseil fédéral a ouvert une procédure de consultation portant sur une modification de la loi fédérale sur les

étrangers et l'intégration, de la loi sur l'asile et de deux ordonnances. Le but est que les bénéficiaires du statut S, qui ne concerne actuellement que les Ukrainiennes et Ukrainiens, soient mieux intégrés au marché du travail suisse. Le projet est en consultation jusqu'au 2 juin 2025. Les titulaires du statut S « *formés en Suisses* » sans travail devront désormais être annoncés auprès des services publics de l'emploi, avec le droit et le devoir de participer à des mesures d'intégration professionnelle. En clair, car il faut lire entre les lignes, c'est un séjour définitif qui se profile à l'horizon, au bénéfice de l'économie, pour faire pression sur les salaires et les conditions de travail. Le Conseil fédéral se déjoue. Car, dans un entretien accordé à la *NZZ am Sonntag*, publié le 24 avril 2022, Christine Schraner Burgener, Cheffe du Secrétariat d'Etat aux migrations, avait déclaré que les Ukrainiennes et Ukrainiens « *ne resteront pas en Suisse* »¹). Car de deux choses l'une : s'ils ne doivent pas rester, alors rien ne sert de les intégrer durablement au marché du travail, ni du reste de les « *former* ». Une fois de plus, tout porte à croire que les faits démentiront les bonnes paroles.

Plus encore : le lendemain 27 février 2025, le conseiller fédéral Beat Jans, « *accompagné des partenaires sociaux et des gouvernements cantonaux, a rencontré des représentants de grandes entreprises pour discuter avec eux de leur engagement pour l'intégration professionnelle des réfugiés. Il a remercié les personnes présentes, les appelant à poursuivre et intensifier leurs efforts. La Confédération et les cantons soutiennent ces efforts* », comme cela ressort du communiqué publié le même jour. Parmi les « *grandes entreprises* » en question, Coop, La Poste (représentée par Christian Levrat) et IKEA Suisse, qui « *propose depuis neuf ans des programmes sur mesure pour les réfugiés* » (sic). Ce que nous disons, nous, c'est qu'avant de parler d'« *intégration professionnelle des réfugiés* », il faudrait favoriser l'intégration des Suisses en difficulté.

La Suisse favorise ainsi l'accueil des étrangers alors que, partout en Europe, les partis souverainistes gagnent des voix, chacun dans les conditions propres de son pays. Dernier exemple en date, l'AfD allemande, qui a recueilli 20,8 % des suffrages lors des élections fédérales. Les sondages ayant annoncé 21 %, ce n'est pas une surprise. Cependant, ce qui nous distingue, nous Démocrates suisses, de la grande majorité de ces partis, c'est notre attachement à la défense de l'environnement et à la protection sociale, qui ne doivent pas être remises en cause.

Les difficultés en relation avec les milieux étrangers ne s'arrêtent pas là. Car, le 19 février 2025, le Conseil fédéral a traité de l'initiative populaire « *Pour un droit de la nationalité moderne (initiative pour la démocratie)* », qui demande une naturalisation facilitée uniforme car relevant désormais exclusivement du droit fédéral. Le Conseil fédéral en propose le rejet sans lui opposer de contre-projet.

Déposée le 21 novembre 2024 par l'« *Action Quatre Quarts* », l'initiative demande que la naturalisation soit un droit après déjà cinq ans de séjour légal en Suisse, indépendamment de toute autorisation d'établissement. Les seules conditions sont que l'intéressé n'ait pas été condamné à une peine privative de liberté de longue durée, ne mette pas en danger la sûreté intérieure ou extérieure de la Suisse et dispose de connaissances de base dans une langue nationale. Inutile de dire que cette initiative doit être combattue avec la plus grande énergie. Nous avons des bonnes chances de l'emporter en votation populaire. Pour autant, gagner avec, disons, 70 % de NON, ce n'est pas la même chose qu'avec, disons, 55 %. Dans tous les cas, l'*unanimité* du vote des cantons est un objectif.

A noter que, dans son communiqué du 19 février 2025 relatif à l'initiative, le Conseil fédéral se propose de « *prendre d'éventuelles décisions visant concrètement à lever les obstacles en matière de naturalisation* », ce sur la base de deux postulats parlementaires. Il envisage donc de faciliter les naturalisations. Autant d'étrangers qui disparaîtront des statistiques. Et que nous ne pourrions plus expulser.

Donc, sur huit jours, du 19 au 27 février 2025, il y a eu trois communiqués du Conseil fédéral portant directement sur la question de l'emprise étrangère, en plus de deux autres, qui

concernaient les statistiques de l'asile et de l'immigration. L'emprise étrangère apparaît ainsi depuis des décennies être une constante de notre vie politique, un éternel problème non résolu. Ce d'autant qu'à la fin 2024, notre canton a dépassé le seuil des 850'000 habitants avec 855'700 personnes, soit 9'400 habitants de plus qu'en 2023 (+1,1%). Les étrangers représentent 34% de la population vaudoise, comme cela a été communiqué par les autorités le 4 mars dernier. La population étrangère a augmenté de 6'400 personnes, soit de 2,3%, étant précisé que les doubles nationaux sont considérés comme suisses et que les clandestins échappent à cette statistique.

Bref, nous avons du pain sur la planche. Notre parti est plus nécessaire que jamais. Nous invitons tous les patriotes à nous rejoindre. Le débat est ouvert !

Allocution à l'assemblée générale des Démocrates Suisses – Vaud du 8 mars 2025, à Lausanne

Démocrates Suisses – Vaud

¹⁾ « *Die Ukrainerinnen und Ukrainer werden nicht in der Schweiz bleiben* », dépêche TXT (en allemand) du 24 avril 2022, 6 h 32.

**ACTION NATIONALE
DEMOCRATES SUISSES
Section Vaudoise
Case postale 437
1001 Lausanne**